

Une mésaventure de Vincent Courant

Ce matin-là, comme tous les jours, Vincent consulte les petites annonces d'offres d'emploi dans les journaux. Vincent était indépendant. Suite à la faillite de son commerce, ses biens ont été saisis et il est devenu allocataire du revenu d'intégration sociale (ex-minimex) soit 625 euros par mois. Il habite maintenant, depuis 2 ans, au premier étage d'un immeuble proche de l'insalubrité, un petit studio dont le loyer mensuel s'élève à 400 euros. Afin d'être présentable et de savoir «se vendre» aux employeurs éventuels, comme le lui a conseillé son agent d'insertion, Vincent a acheté quelques vêtements avec l'argent destiné aux factures d'électricité. Il a donc mis les factures SIBELGA de côté en se promettant de les honorer dès qu'il aurait trouvé un emploi. Malgré les efforts faits, l'emploi ne vint pas, les factures et les rappels s'entassèrent.

Tout à coup la sonnette retentit. Vincent n'attendait personne, il y avait bien longtemps que plus personne ne lui rendait visite, il descendit, alla ouvrir, un homme muni d'un calepin et d'une torche électrique se tenait devant la porte, « *c'est pour les compteurs* » lança-t-il d'un ton dominateur. Fort de son autorité, il se dirigea vers la cave, il semblait bien connaître les lieux et être en terrain conquis, il s'affaira quelques minutes, remonta de la cave, tendit une carte rose à Vincent et s'en alla sans dire un mot. Lorsque Vincent remonte dans son appartement, il n'entend plus la radio qu'il avait laissée allumée, il contrôle tout, plus de courant ! L'agent de SIBELGA a tout simplement coupé la fourniture d'électricité.

Qui n'a pas vécu, ou n'a pas une connaissance, à qui ce genre de mésaventure est arrivée ?

Sur la carte rose il est indiqué que le courant a été coupé, la somme due et des numéros de téléphone. Le sournois agent de SIBELGA a fait plusieurs fautes, il n'a pas prévenu Vincent de la véritable raison de sa visite et ne lui a pas laissé la jouissance de 6 ampères. Les avis de passage de couleur rose sont des anciennes cartes dont les nu-

méros de téléphone indiqués ne sont plus en service. Vincent tente de téléphoner à ces numéros, jamais personne ne répond, ensuite il cherche dans le bottin le numéro général de SIBELGA, là enfin il tombe sur un répondeur qui l'informe que tous les opérateurs sont occupés et qu'on s'occupe de lui dans les plus brefs délais, suivi pendant ¼ d'heure de la musique des 4 saisons de Vivaldi. Enfin un opérateur lui répond qu'il doit payer la moitié de la somme due afin qu'on lui réouvre son compte.

Pour éviter les mésaventures de Vincent :

Ne pas laisser s'entasser les factures SIBELGA. Si vous avez des difficultés à payer ces factures, contactez le service de médiation de dettes du CPAS de votre commune, même si vous n'êtes pas allocataire du RIS, les services du CPAS sont ouverts à tous les citoyens de la commune et le service de médiation de dettes est obligatoire.

D'autres organisations peuvent vous aider : les CASG (Centre d'Action Sociale Global), le Centre de Service Social de Bruxelles Sud-Est, pour Ixelles et les communes environnantes (Tél 02 648 50 01). Il existe 25 services de médiation de dettes agréés dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus de 170 en Région wallonne, et plus de 260 en Région flamande.

Leur liste peut être obtenue :

- pour la Région wallonne, en téléphonant au numéro vert: 0800/11 901
- pour la Région flamande, en téléphonant au : 02/553 34 37 ou le 0800/30 201
- pour la Région de Bruxelles-Capitale, contactez le CPAS de votre commune ou l'Espace Social Télé Service au 02.548.98.00

D.D. Zintégré
<ccseyakouake
@brutele.be>,
0486 300 073

Dossier énergie

